

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 100 (1964)

Heft: 5

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 01.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

M O N T R E U X

7 FÉVRIER 1964

Ce ANNÉE

N° 5

Dieu Humanité Patrie

EDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

Rédacteurs responsables: Educateur, J.-P. ROCHAT, Direction des écoles primaires, Montreux, Bulletin, G. WILLEMIN, Case postale 3, Genève-Cornavin.
Administration, abonnements et annonces: IMPRIMERIE CORBAZ S.A., Montreux, place du Marché 7, téléphone 62 47 62 Chèques postaux II b 379

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL: SUISSE FR. 20.- ; ÉTRANGER FR. 24.- • SUPPLÉMENT TRIMESTRIEL: BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

396

A l'enseigne
de la main
qui pense :

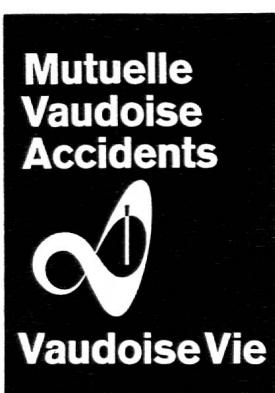
Confection
d'abat-jour
avec
des betteraves.

Photo
H. Baumgartner



accidents
responsabilité civile
maladie
famille
véhicules à moteur
vol
caution

assurances vie



La Mutuelle Vaudoise Accidents a passé des contrats de faveur avec la Société pédagogique vaudoise, l'Union du corps enseignant secondaire genevois et l'Union des instituteurs genevois

Rabais sur les assurances accidents

Seul l'essai pratique

permet de juger d'un produit en connaissance de cause. La boîte de couleurs opaques Pelikan surmontera victorieusement cette épreuve. Elle s'est imposée pour l'enseignement du dessin dans presque tous les pays du monde.

Ses teintes intenses et bien courantes conviennent à la façon de peindre des écoliers. Les godets de couleurs sont maintenus par des renforcements dans le fond de la boîte. On peut facilement les enlever pour nettoyer la boîte et les échanger rapidement contre de nouveaux. Les bords et les coins repliés de la boîte empêchent qu'on ne se blesse.

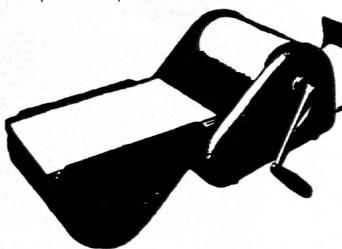
La boîte de couleurs opaques Pelikan est le fruit de plus de 120 ans d'expérience dans la fabrication de couleurs.

Il est toujours difficile de convaincre par des paroles. Un essai pratique est préférable. Sur demande, nous enverrons volontiers aux maîtres de dessin une boîte de couleurs Pelikan 735/12 gratuite à titre d'échantillon.



Günther Wagner AG - Pelikan-Werk - Zurich 38

Reproduire textes, dessins, programmes, musique, images, etc., en une ou plusieurs couleurs à la fois à partir de n'importe quel « original », c'est ce que vous permet le



CITO MASTER 115

L'hectographe le plus vendu dans les écoles, instituts, collèges. Démonstration sans engagement d'un appareil neuf ou d'occasion.

Pour VAUD/VALAIS/GENÈVE : P. EMERY, Pully - tél. (021) 28 74 02
 Pour FRIBOURG/NEUCHATEL/JURA BÉRNOIS :
 W. Monnier, Neuchâtel - tél. (038) 5 43 70. — Fabriqué par Cito S.A., Bâle



**Pour vos compétitions sportives
vos manifestations culturelles
vos sociétés**

**Une médaille
Un insigne
Une plaquette
Un prix**

**Huguenin
Médailleurs
Le Locle**

Magasin et bureau Beau-Séjour

**POMPES OFFICIELLES
FUNÈBRES DE LA VILLE DE LAUSANNE**
8. Beau-Séjour
 Tél. perm. 22 63 70 Transports Suisse et Etranger

Concessionnaire de la Société Vaudoise de Crémation

COMITÉ CENTRAL

Comité central SPR

Le comité SPR au complet a tenu séance à Lausanne le samedi 1er février, sous la présidence de M. A. Veillon.

L'ordre du jour était plutôt chargé mais, grâce au travail de préparation effectué par le bureau, il a pu être abordé, traité et liquidé dans des délais raisonnables.

Relevons notamment que le prochain **séminaire de Chexbres**, organisé en commun par le CIPR et la SPR, aura lieu fin mai ou début de juin. Le thème général pourra être consacré aux travailleurs étrangers en Suisse et examinera comment l'école a résolu ou tenté de résoudre le problème de l'instruction de leurs enfants. Le comité de la SPR demandera à ses sociétés affiliées de désigner des délégués ayant une connaissance du problème traité.

La **semaine de 5 jours à l'école** fait actuellement l'objet d'une enquête organisée par la SPV. Les autres associations de la SPR sont invitées à faire connaître leur position à ce sujet.

La **Confédération mondiale des organisations de la profession enseignante** prie la SPR de s'occuper du stage d'une semaine que doit faire en Suisse romande un jeune instituteur du Togo, qui s'intéresse particulièrement à l'organisation et au fonctionnement des associations d'enseignants.

Les questionnaires demandés par la FIAI pour son congrès de 1964, à Paris, sont terminés, ou près de l'être.

Les Chambres fédérales préparent un projet d'arrêté sur **l'aide aux écoles suisses de l'étranger**. Nos associations, écartées de l'ancien comité, ont décidé de ne pas abandonner cette affaire et ont créé une Commission de travail ; son président, M. Marcel Rychner (Berne), est intervenu auprès de la commission du Conseil des Etats, car dans le projet présenté, si l'aide de la Confédération y est largement prévue, le contrôle de la Confédération est tout à fait insuffisant et aucune garantie n'est assurée au corps enseignant. Des projets de modifications aux textes proposés ont été présentés.

Les **comptes de l'« Educateur »** pour 1963 montrent un léger bénéfice.

Enfin, le Comité central consulte les sociétés affiliées sur leurs vœux concernant le règlement de la Caisse secours S.P.R.

G. W.

Exposition nationale : reportage national

La jeunesse de notre pays a été invitée à participer à un reportage national qui a transformé nos élèves de 10 à 16 ans en reporters et les a invités à composer des articles sur la région de la Suisse qu'ils habitent.

VAUD

Secrétariat central SPV : Allinges 2, Lausanne ; tél. /021) 27 65 59

Toute correspondance concernant le « Bulletin vaudois » doit être adressée pour le vendredi soir (huit jours avant parution) au bulletinier : Robert Schmutz, Cressire 22, La Tour-de-Peilz

Huitième congrès de la SPV

Présidence : A. Schertenleib

Dans une brève introduction, le nouveau président dit ce que veut être notre congrès : occasion de rencontre, couvoiement fraternel, manifestation de vitalité, introspection périodique, examen sans vain complai-

VAUD

Les secteurs suivants ont été prévus : Géographie et économie — Sites et communications — Histoire — Culture et folklore.

2151 maîtres avec 43 489 élèves se sont inscrits. La première sélection des travaux est faite par le maître ; une deuxième est opérée sur le plan cantonal ; un millier de travaux environ qui ont passé les deux premiers crible seront envoyés à Lausanne où un jury de 9 à 10 membres en retiendra de 500 à 700. Ils composeront un tableau de notre pays qui sera présenté à l'Exposition nationale : **La Suisse de demain présente la Suisse d'aujourd'hui**.

Mme S. Lassueur, secrétaire du Comité central SPR, a bien voulu accepter de représenter notre association au sein du jury.

Communication

A l'intention des membres du Corps enseignant de Suisse romande.

Cette année encore, le ILVCA (Intensive Language Vacation Courses Abroad for G.C.E. Candidates), institution anglaise qui s'occupe d'organiser des cours de français pour élèves de langue anglaise, ceci pendant les vacances scolaires, désire recourir aux services d'un certain nombre de maîtres et maitresses disposés à enseigner le français à de jeunes Britanniques durant les vacances de Pâques et celles d'été.

Le programme prévoit pour chaque maître entre 10 et 20 heures d'enseignement (minimum 10 heures), rétribuées à raison de Fr. 15.— l'heure, pour chacune des deux périodes suivantes :

- A. Du 23 mars au 14 avril.
- B. Du 4 août au 26 août.

L'ILVCA cherche également des maîtres disposés à accompagner en Angleterre et à surveiller des groupes d'élèves suisses (20 à 25). Ces maîtres seront au bénéfice des avantages suivants : voyage gratuit, indemnités de Fr. 25.— par jour (21 jours), plus une allocation spéciale de Fr. 200.— à titre d'indemnité pour leur collaboration.

Les maîtres intéressé par l'une ou l'autre de ces possibilités sont priés de se mettre directement en rapport avec l'organisateur :

Mr. B. Tublin
Professeur
16, Marsworth Avenue
PINNER
Middx - Angleterre

Ils voudront bien donner tous les renseignements nécessaires lors de leur inscription : titres d'enseignement, période et travail choisis, etc.

sance. Il doit nous offrir cette large ouverture sur l'avenir qui élève et féconde notre activité professionnelle et corporative.

Assemblée de la Société coopérative Caisse de secours et d'invalidité.

Le procès-verbal de la dernière assemblée, qui a paru dans l'« Educateur » du 9 août 1963, est adopté.

Il en est de même du rapport du Conseil d'administration publié dans l'*« Educateur »* No 2, du 17 janvier 1964.

Comptes.

(Ed. No 2.) Ils sont adoptés à l'unanimité.

Le budget, présenté par M. A. Rochat, secrétaire central, et la cotisation pour 1964 sont adoptés.

Intermédiaire

L'assemblée de la Société coopérative terminée, le président donne communication d'une lettre de « Terre des hommes » relative à la vente de brochures dont le bénéfice serait attribué à ladite œuvre. Des renseignements ultérieurs parviendront par l'intermédiaire du bulletin.

Lecture est donnée également de la lettre que M. Chevallaz, membre d'honneur, a fait parvenir à l'assemblée, lettre dans laquelle il rappelle que nous pouvons beaucoup dans l'activité qui est la nôtre et nous recommande de garder notre enthousiasme et notre foi.

Des vœux seront transmis à M. Chevallaz dont la santé laisse à désirer actuellement.

Assemblée générale de la SPV.

Les comptes de l'exercice 1963 (Ed. No 2) sont adoptés à l'unanimité, ainsi que le budget et la cotisation.

Rapport du C.C.

A propos de la réforme de structure, la section de Lausanne émet le vœu que la SPV insiste, dans les travaux de réforme de structure de l'école vaudoise, sur la création d'un cycle d'orientation généralisé pour tous les élèves, cycle d'au moins deux ans, et placé le plus tard possible.

Proposition adoptée par l'assemblée (une quinzaine d'avis contraires).

M. Liard, a propos du chapitre relatif aux salaires, intervient pour rappeler que l'assemblée extraordinaire de Renens avait accepté un vœu demandant un système différentiel pour les allocations pour enfants. Il s'étonne de ce que l'on ait, en quelque sorte, renversé l'ordre d'urgence puisque priorité a été donnée à l'égalisation des salaires masculins-féminins. Il en demande les raisons au C.C.

M. Robert Pasche, délégué à la Fédération et à la Commission paritaire, répond en reprenant le problème des salaires sur le plan général et dit qu'il appartient à d'autres de déterminer l'ordre d'urgence, puis le président du C.C. rappelle nos requêtes et le travail de la commission dite des allocations (secondaire-primaire), commission qui vient de déposer son rapport. Le C.C. n'a pas encore pris connaissance de ce dernier.

M. Perreaud intervient aussi pour défendre la famille.

M. Petit ne peut qu'approuver le Conseil d'Etat d'avoir adopté cette priorité : égalisation des salaires. Ensuite, il faudra, bien sûr, régler le problème des allocations familiales.

M. Charles Cornuz est d'avis que le Comité central et notre délégué à la Commission paritaire doivent être épaulés, c'est pourquoi il propose que soit soumise au vote la résolution suivante :

« Le congrès de la SPV demande au C.C. d'intervenir avec la plus grande énergie auprès des autorités de notre canton pour obtenir l'octroi d'une allocation pour enfant équitable dans les plus brefs délais.

Une première étape immédiate est l'adaptation de celle-ci à l'indice actuel du coût de la vie. »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

M. R. Pasche demande au C.C. d'intervenir auprès du Conseil d'Etat pour que le problème de l'étalement soit traité parallèlement à celui des maîtres secondai-

res. Le président, M. Schertenleib, prie le C.C. de prendre note de ce vœu.

M. Oguey, chef du Département de l'instruction publique, invité à s'adresser à l'assemblée, renonce, vu l'heure tardive, à prononcer son discours. Il énumère les points qu'il avait prévu d'aborder, nous offre d'en rester là puisque son texte pourra être lu dans l'*« Educateur »*. (C'est chose faite maintenant, vous avez pu le lire dans le No 4.)

Membres honoraires.

Le président les félicite, leur souhaite une heureuse retraite, riche des activités qu'ils se sont choisies, tandis que M. P. Besson procède à la remise des diplômes.

Message Veillon.

Le président SPR, à l'exemple du chef du Département de l'instruction publique, ne donne qu'un condensé de son allocution, appelant de ses vœux une Romande forte, dynamique, unie.

Le président de l'assemblée le remercie en souhaitant qu'une collaboration constructive s'établisse en vue du prochain congrès SPR.

Propositions des sections.

La section de Lausanne demande que soit modifié l'art. 39 des statuts. Elle propose que la durée du mandat au C.C. soit de quatre ans.

Proposition renvoyée au Comité central pour étude.

« Un grand nombre d'administrations publiques et privées allouent à leur personnel parvenu au terme de la carrière une gratification égale au traitement mensuel.

» L'article 69 du statut des fonctions publiques de l'Etat de Vaud prévoit une gratification de Fr. 500.— après 25 ans de services.

» Nous proposons de compléter cet art. 69 par un alinéa 2 garantissant une gratification en fin de carrière.

» Alinéa 2 (proposé) : En outre, tout fonctionnaire ayant acquis les droits à la retraite ou étant mis au bénéfice d'une rente d'invalidité, reçoit une gratification de fin de carrière de Fr. 1000.— quelle que soit la fonction du bénéficiaire. »

Proposition acceptée à une majorité précaire.

Bureau de l'assemblée.

Il est renouvelé dans un grand mouvement d'unanimité. Même élan d'ensemble pour élire M. J.-C. Corthésy nouveau membre de ce bureau.

Election d'un membre du Comité central.

M. Emile Buxcel est élu par acclamations pour remplacer M. G. Ehinger.

Nos félicitations à MM. Buxcel et Corthésy, deux forces jeunes au service de la SPV.

Enfin, au terme de l'assemblée, le président du bureau fait l'éloge du président central sortant, le remercie pour sa féconde activité à la tête du Comité central, lui remet un cadeau, témoignage de reconnaissance pour tous les services rendus par M. G. Ehinger à la SPV.

Forum.

Il a été suivi avec beaucoup d'intérêt et a rencontré, semble-t-il, l'approbation générale.

Nos vifs remerciements à Me Freymond qui le dirigeait et à ses collaborateurs pour la clarté de leurs exposés.

Quant à la matinée théâtrale, elle apportait, très largement, l'élément récréatif bienvenu en ce deuxième « acte » du congrès.

R. S.

Après le congrès SPV

Interpellation Liard

N'ayant pas été avertis de l'interpellation Liard, nous nous sommes trouvés quelque peu embarrassés pour lui répondre, d'autant plus qu'il situait au congrès 1961 ce qui s'était passé à l'assemblée générale extraordinaire de mai 1962.

Voici donc les faits :

Lors de l'assemblée extraordinaire du 26 mai 1962, après discussion et adoption du rapport sur la motion Paquier, l'assemblée avait adopté un rapport complémentaire, présenté par H. Liard, et demandant au CC :

1. *de défendre avec opiniâtreté la position prise dans le rapport présidentiel de 1962 (« Educateur » No 2, du 19.1.62).*
2. *d'envisager un tarif différentiel lors des revendications futures.*
3. *de faire son possible pour obtenir au plus tôt une aide efficace et substantielle à la famille et de lui assurer une répartition normale et surtout équitable des revalorisations à venir.*

Pour plus de clarté, rappelons encore le passage du rapport présidentiel auquel il est fait allusion au point No 1 ci-dessus :

« ...Mais si le slogan « à travail égal, salaire égal » est équitable, il est non moins équitable de reconnaître l'utilité sociale du travail de la mère au foyer. Avant la réadaptation des salaires, les fonctionnaires qui ressentaient de manière plus aiguë l'insuffisance de leur traitement étaient :

- a) *les pères de familles nombreuses dont la femme était dans l'impossibilité d'apporter un gain supplémentaire à cause du nombre et de l'âge des enfants ;*
- b) *les femmes veuves ou divorcées, les célibataires chargés de famille, forcés de reprendre du travail, faute d'un revenu suffisant.*

En conséquence, la SPV demande dans une troisième requête, que l'allocation pour enfants soit portée de Fr. 25.— à Fr. 35.— par mois... »

Il est bon qu'avec un peu de recul nous revenions sur la réponse que nous avons donnée le 25 janvier dernier

Sur le point 1 nous nous sommes expliqués clairement : nos revendications visent sans ambiguïté la défense du chargé de famille. 2) Par la formule « à charges sociales égales » dont nous avons assorti notre requête pour l'égalité des salaires masculins-féminins (ce qui n'est pas une condition, comme certains semblent l'interpréter, mais ce qui implique une conséquence : amélioration des allocations de ménage et pour enfants, comme l'a démontré notre assemblée extraordinaire des délégués de 1962.

b) Par notre requête No 3, demandant une augmentation de Fr. 10.— de l'allocation par enfant, (nous répétons ici ce que nous avons déclaré au congrès : le chiffre de 10 francs nous semble aujourd'hui largement dépassé).

Quant au point 2 il est inapplicable car ce mode de faire modifierait les bases même de la classification des fonctions. La part sociale du salaire doit se situer strictement dans les allocations de ménage et pour enfants et non dans les allocations de renchérissement ; si les premières sont calculées équitablement d'abord, puis indexées au coût de la vie, elles donneront satisfaction. (L'allocation de ménage devrait, de plus, être assurée à la caisse de pension.)

Le point 3 répète ce qui est dit au point 1, et s'accorde avec la même réponse.

Répétons que, pour l'instant, seul le principe « à travail égal, salaire égal » a été mis à l'étude à la commission paritaire et cela par ordre d'urgence imposé par le Conseil d'Etat. Sans dire si notre exécutif a eu tort ou raison, nous pensons, avec Pasche, que c'était son droit de faire un choix dans le lot des 50 requêtes présentées.

Rappelons, pour terminer que le Comité central a appuyé, par un article dans l'*« Educateur »*, la récente initiative populaire en faveur des allocations pour enfants et qu'il a créé, d'entente avec le Comité de la SVMS, une commission chargée d'étudier le problème des allocations en général.

Nous pensons donc avoir agi dans l'esprit du rapport Liard voté par l'assemblée générale de mai 1962, même si le but qui nous était assigné n'est pas encore atteint.

G. Ehinger.

Félicitations

Nous présentons nos félicitations à Mlle V. Giddey, maîtresse d'application à l'Ecole normale, à MM. R. Michel et J.-P. Pochon, tous trois membres de la SPV, nommés respectivement inspectrice des classes de développement et inspecteurs de l'enseignement primaire, chargés de suivre les instituteurs et les institutrices dans leur première année de fonctions et d'enseigner la didactique générale à l'Ecole normale.

Nous leur souhaitons surtout d'être ces « conseillers » dont ont besoin nos jeunes collègues au début de leur « apprentissage » pratique.

Pour le CC : R. S.

Section de Moudon

Leçons de gymnastique : vendredis 7 février et 6 mars, à 17 heures, au collège primaire.

Association des maîtres des classes supérieures

Les compléments d'exercices aux leçons 15, 16, 17 et 18 du Rochat-Lohmann II sont multicopiés. Il en reste quelques exemplaires. Les membres de notre association peuvent les obtenir à 4 ct. la feuille auprès de notre collègue J. Porchet, Mézières (VD), que nous profitons de remercier ici pour le soin avec lequel il a organisé la multicopie et la distribution.

Nous remercions aussi tous les collègues qui ont collaboré à ce travail. Nous ne doutons pas que ces treize pages d'exercices supplémentaires ne rendent grand service, dans les classes à plusieurs années surtout.

Francis Rastorfer.

N.B. — Que les maîtres qui pratiqueront ces exercices veuillent bien nous faire parvenir sans tarder la liste des erreurs qu'ils ne manqueront pas de découvrir dans la « traduction ». Nous serions heureux de leur faire parvenir le plus tôt possible le corrigé des corrigés !

Postes au concours

Nous rappelons que l'*« Educateur »* ne publie les postes au concours que dans la mesure de ses possibilités.

Cette publication a généralement quelques jours de retard sur celle de la *« Feuille des Avis officiels »*, qui, seule, fait foi.

R. S.

Ballaigues : Maîtresse semi-enfantine. Entrée en fonctions : 15 avril 1964.

Begnins : Instituteur primaire. Institutrice primaire, maîtresse semi-enfantine ; maîtresse ménagère.

Essert-Pittet : Institutrice primaire.

La Tour de Peilz : Maîtresse ménagère. 3 institutrices primaires. Entrée en fonctions le 13 avril 1964. Les candidates sont priées d'aviser la Direction des écoles de leur postulation.

Lausanne : Maîtresses enfantines. 1 ou 2 maîtresses de travaux à l'aiguille. 1 ou 2 maîtres ou maîtresses de dessin. Maître de classe d'orientation professionnelle.

Morges : Instituteurs primaires. Maîtresse semi-enfantine. Maîtresse ménagère. Entrée en fonctions le 13 avril 1964, ou éventuellement pour la maîtresse ménagère le 31 août 1963. Les candidats et candidates voudront bien, en même temps qu'ils s'inscriront auprès du Département, avertir également le Président de la Commission scolaire de Morges.

Oron-la-Ville : Maîtresse de travaux à l'aiguille (4 heures). Maîtresse de coupe et confection pour les classes ménagères et supérieure du cercle d'Oron (8-10 heures).

Penthalaz : Instituteur primaire. Maîtresse enfantine. Ne se présenter que sur convocation.

Puidoux : Institutrice primaire à Cremières. Entrée en fonctions en avril 1964.

Suchy : Instituteur primaire.

Sugnens : Instituteur ou institutrice primaire.

Villars-le-Comte : Maîtresse semi-enfantine.

Villars-Tiercelin : Maîtresse semi-enfantine.

Bretonnières : Instituteur primaire.

Chavannes s/Moudon : Instituteur primaire.

Etoy : Institutrice primaire.

Grandcour : Institutrice primaire. Entrée en fonctions en avril 1964.

Grandvaux : Instituteur primaire au village. Maîtresse semi-enfantine aux Monts.

Ollon : Maîtresse semi-enfantine.

Sainte-Croix : Instituteurs primaires. Institutrices primaires. Maîtresse enfantine.

Mémento

15-17.2.64 : AVMG : Ski, relâche, Morgins.

14-15.3.64 : AVMG : Ski, haute montagne, Mont-Vélan.

5-11.4.64 : AVMG : Ski de printemps, Saanenmöser, Zermatt ; ski de haute montagne, Alpes bernoises.

GENÈVE

Revalorisation 1964

CALENDRIER — Avant la séance plénière du 12 ct., il est indispensable que vous soyez tous informés sur l'activité du Comité mixte en 1963, en vue de la revalorisation matérielle de notre profession. (Le rapport sur la revalorisation morale date de 1962. On attend encore la réponse du Département à ce sujet.)

6.2.63 — Rapport envoyé au D.I.P.

18.6.63 — Séance des délégations au DIP pour informer et commenté.

Société suisse des Maîtres de gymnastique

PUBLICATION DE COURS

La Société suisse des maîtres de gymnastique organise, sous les auspices du Département militaire fédéral, les cours suivants pour le corps enseignant :

1. **Cours de gymnastique pour le 1er degré** du 1er au 4 avril 1964 à Yverdon.

Ce cours est réservé aux institutrices de langue française qui enseignent au 1er degré. Le programme comprend l'étude de rondes et de gymnastique à de nouveaux agrès créés spécialement pour les petits.

Indemnités : indemnités journalière de Fr. 9.—, indemnité de nuit de Fr. 7.— et le remboursement des frais de voyage, trajet le plus direct du domicile au lieu du cours.

2. **Cours pour la formation de chefs de camps de ski et d'excursions** du 7 au 11 avril à Bivio, entrée le 6 avril au soir.

Ce cours est réservé aux membres du corps enseignant des écoles officiellement reconnues. Si le nombre des places est suffisant, les candidats au brevet fédéral de maître de gymnastique, au brevet de maître secondaire, les maîtresses ménagères et de travaux à l'aiguille peuvent s'inscrire au cours, pour autant qu'ils participent à la direction d'excursions ou de camps de ski.

Indemnités : indemnité journalière de Fr. 7.—, indemnité de nuit de Fr. 4.— et le remboursement des frais de voyage, trajet le plus direct du domicile au lieu du cours.

Inscriptions : les maîtres désirant s'inscrire à l'un des cours doivent demander une formule d'inscription au président de leur association cantonale des maîtres de gymnastique ou à M. Max Reinmann, Hofwil (Berne). Cette formule d'inscription dûment remplie sera retournée à M. Reinmann pour le samedi 7 mars. Les inscriptions tardives ne seront pas prises en considération.

Le président de la Commission technique :

Max Reinmann.

Liste des dépositaires des formules d'inscription :

Jura bernois : M. Gérard Tschoumy, av. de Jorette, Porrentruy.

Genève : M. Jean Stump, rue Adrien Lachenal 1, Genève.

Fribourg : M. Léon Wicht, Champ-Fleuri 3, Fribourg.

Neuchâtel : M. Willy Mischler, Brévards 5, Neuchâtel.

Tessin : M. Marco Bagutti, Massagno.

Valais : M. Paul Curdy, av. Ritz 35, Sion.

Vaud : M. Numa Yersin, ch. Verdonnet 14, Lausanne.

GENÈVE

1.7.63 — Séance des délégations au DIP pour information : trois chiffrages sont effectués au sujet de nos revendications.

10.11.63 — Séance des délégations : le président du département nous communique le projet du Conseil d'Etat. Aïe !

21.11.63 — Séance plénière : résolution par laquelle l'UIG n'approuve pas ce projet.

3.12.63 — Envoi aux députés de toute notre documentation.

RAPPORT DE SYNTHÈSE — C'est le rapport que nous avons remis aux comités directeurs des partis contactés entre les 16 et 19 décembre, à la veille du vote du Grand Conseil accordant l'augmentation offerte par le Conseil d'Etat.

Voici le texte « *in extenso* » de ce mémoire où nous avons volontairement considéré les *traitements nets* (à 10 francs près) fin 1963, parce que ce sont ces traitements-là que nous touchons effectivement, et non les traitements bruts. En effet, nul d'entre nous n'est certain de bénéficier d'une rente de vieillesse : les retenues CIA et AVS concernent l'avenir d'un ensemble ouvert de vivants dont nous ne ferons pas nécessairement partie ! Tandis que nous vivons dans le présent : cela seul est certain. Tout le reste n'est que probable : on ne peut en tenir compte.

E. F.

DE LA REVALORISATION DU CORPS ENSEIGNANT DU PREMIER DEGRÉ A GENÈVE

I. Notre profession est de plus en plus dévalorisée

Nous avons développé les divers aspects de cette fâcheuse évolution dans notre mémoire sur la revalorisation morale de 1962. Retenons-en les faits essentiels suivants :

1. Pénurie croissante d'instituteurs et surtout d'institutrices

	1946	1953	1963
depuis la guerre	5 %	28 %	36 %

pénurie provenant d'un recrutement nettement insuffisant de candidats aux études pédagogiques jusqu'en 1961.

2. Prochaine titularisation de 75 suppléants (sur 330) dite par euphémisme « stabilisation ». Cette mesure, qui ne change rien à la situation, ouvre en revanche la porte à l'arbitraire le plus dangereux. Elle a été prise, en outre, malgré notre mise en garde et contre l'avis unanime de l'UIG (séance plénière du 19. 6. 63).

3. Restriction des libertés de l'instituteur en ce qui concerne :

- a) son horaire de travail, non garanti quant à sa durée. Chaque titulaire de 7e n'a-t-il pas dû, pendant 5 ans, enseigner l'allemand à raison de 250 heures supplémentaires non rétribuées ?
- b) ses droits civiques, du fait de l'inique loi des incompatibilités qui prive les serviteurs de l'Etat de Genève d'un droit constitutionnel reconnu à tous les autres citoyens.

De sorte que l'instituteur est en réalité un citoyen de seconde zone, mais contribuable au même titre qu'un citoyen à part entière.

4. Dans l'échelle des fonctions publiques,

l'instituteur n'occupe pas la place qu'il mérite, de par ses études (maturité), sa formation professionnelle de niveau universitaire (3 ans d'études pédagogiques) et les responsabilités toujours plus lourdes et délicates qu'il accepte volontiers d'assumer.

En effet, la situation actuelle de l'instituteur se traduit :

- a) dans l'échelle des fonctionnaires (canton et ville), par un niveau de traitement correspondant à la classe 10 au départ et 7 au maximum (commis principal à chef de bureau) ;
- b) relativement à l'enseignement secondaire, par une situation matérielle inférieure (de 200 fr. par mois au début) à celle de maîtresses d'atelier de couture — échelon le plus bas de cet ordre d'enseignement.

L'instituteur touche ainsi un traitement mensuel net (brut — CIA et AVS) de l'ordre de 1000 fr. au départ, de 1300 fr. après 10 ans et 1500 fr. au maximum. Soit 500 ou 600 fr. de moins par mois que ses collègues secondaires, selon qu'ils appartiennent à l'enseignement inférieur ou supérieur. Une telle marge — 50 % avec les premiers — explique cette tendance qu'ont les titulaires de maturité et beaucoup d'instituteurs à préparer une licence pour entrer dans un ordre d'enseignement bien mieux rétribué que celui du 1er degré.

II. Comment revaloriser notre profession ?

L'UIG a proposé plusieurs mesures dont, malheureusement, les responsables de l'IP se refusent à envisager l'extrême urgence, malgré des déclarations telles que celle de M. André Chavanne, à l'ouverture de la Conférence internationale de l'IP de cet été :

« La carrière d'enseignant a exigé jusqu'ici de tous ceux qui s'y consacrent ... une abnégation, des sacrifices et un désintéressement qui contrastent avec la situation faite à d'autres catégories de producteurs de richesse... » Il serait juste par conséquent de « faire bénéficier l'éducation en général et les enseignants en particulier du développement économique dont ces dernier sont, avec d'autres, les principaux artisans ».

Les mesures que nous avons proposées au DIP sont, par ordre d'urgence :

1. Une revalorisation matérielle immédiate que nous évaluons à 300 fr. par mois, pour nous situer à un niveau digne de notre fonction dans l'échelle de l'administration, soit entre les 6e et 5e classes (sous-chef de service).

Nous estimons alors équitable, à cette occasion, l'alignement des traitements de l'enseignement secondaire inférieur sur ceux de l'enseignement supérieur.

L'instituteur toucherait ainsi par mois un traitement net de l'ordre de 1300 fr. au départ, 1600 fr. après 10 ans, 1800 fr. au maximum. La marge actuelle de 600 fr. serait ainsi réduite de moitié par rapport au traitement des secondaires unifiés et représenterait un écart de 20 % en moyenne, admis par nos collègues secondaires.

2. Une revalorisation morale progressive, que seuls pourront nous assurer :

- a) un recrutement suffisant (100 candidats par an comme en 1962 et 1963), permettant une rapide élimination du personnel non qualifié auquel ont dû faire appel les gouvernements parce que, disent les experts de l'OIT : « Le statut social et économique du personnel enseignant, ses conditions de vie et de travail, ses

conditions d'emploi et ses perspectives de carrière ne peuvent soutenir la comparaison avec les facilités offertes dans d'autres branches d'activité.»

- b) *l'abrogation prochaine de l'anticonstitutionnelle loi des incompatibilités ;*
- c) *la défense inconditionnelle, donc efficace, du Corps enseignant par les autorités — soit le chef de l'IP et nos supérieurs hiérarchiques, soit les autorités municipales ;*
- d) *l'application stricte des dispositions concernant les mineurs ;*
- e) *une meilleure conception des relations Ecole-Famille-Economie.*

III. Ce qu'on nous offre

1. *Une amélioration matérielle insignifiante*
de notre situation — qu'on ne peut décentement qualifier de revalorisation — consistant en une augmentation de 12 % environ, répartie sur 3 ans consécutifs, c'est-à-dire : 125 fr. par mois au départ, 175 fr. au maximum, soit en moyenne 150 fr. — exactement la moitié de notre demande, étalée sur 3 ans. De sorte que l'augmentation mensuelle nette que nous toucherions en

1964 serait de 20 à 28 francs
1965 serait de 40 à 56 francs
1966 serait de 60 à 85 francs
1967 serait de 65 à 86 francs

Encore celle-ci serait-elle sans doute absorbée par l'accroissement de nos impôts, en tout ou partie. Nous considérons ce geste du Conseil d'Etat comme une aumône offensante à l'égard de toute la corporation.

2. *Un accroissement de la marge qui sépare nos traitements de ceux des enseignants secondaires, en 1964 et 1965*

En effet,

en 1964, l'écart serait de 580 fr. au départ (par mois)
en 1965, l'écart serait de 560 fr. au départ (par mois)
en 1966, l'écart serait de 540 fr. au départ (par mois)
en 1967, l'écart serait de 520 fr. au départ (par mois)

Ce n'est qu'en 1968 seulement que nos traitements mensuels atteindraient

1100 fr. au début
1400 fr. après 10 ans
1650 fr. au maximum

alors que l'enseignement secondaire unifié bénéfierait dès 1964 déjà de

1600 fr. au début
2000 fr. après 10 ans
2100 fr. au maximum

La marge étant de l'ordre de 500 fr. par mois constitue un écart inacceptable. En effet, à la séance du Grand Conseil du 20 octobre 1961, M. Alfred Borel, alors président du DIP, déclara :

« L'écart actuel entre les traitements primaires et secondaires est dangereux pour le recrutement du corps enseignant primaire. »

Si nous acceptons l'offre du Conseil d'Etat, ce danger subsisterait donc indéfiniment. Alors que la crise du recrutement doit être enrayer au plus vite, non par la titularisation de suppléants, mais par une véritable reclassification de notre fonction.

IV. Pourquoi nous ne pouvons accepter d'être traités si cavalièrement

1. *Parce que M. A. Borel a déclaré aux députés le 20.10.61 :*

« ... D'ici une année le Conseil d'Etat pourra vous présenter, dans le cadre d'une réforme fondamentale, des traitements accommodés aux responsabilités, aux titres et aux fonctions des uns et des autres. »

2. *Parce que cet engagement a été pris au nom du Conseil d'Etat et que le délai d'une année s'est prolongé d'autant sans que la promesse d'une réforme fondamentale ait été tenue.*

3. *Parce que les experts de l'OIT, lors de leur réunion du 21 octobre au 1er novembre 1963 précisèrent — à l'intention des gouvernements du monde entier — que les traitements des enseignants doivent répondre à une certain nombre de critères, en particulier « pouvoir être comparés à ceux d'autres professions exigeant des qualifications, une formation et des aptitudes équivalentes ou similaires pour attirer les enseignants en nombre et qualité ». Nous ne demandons pas autre chose.*

4. *Parce que l'on met sur le compte de prévisions pessimistes au sujet des finances cantonales, l'impossibilité d'accorder en une fois au corps enseignant primaire et enfantin ce qu'on offre sans discussion aux enseignants secondaires pour aligner leurs traitements ainsi qu'aux magistrats de l'ordre judiciaire, avec effet rétroactif au 1er juillet. Faire acte de justice à notre égard ne coûterait que le 1 % du budget pour 1964.*

5. *Parce qu'enfin nous ne voulons pas que notre profession devienne l'une de celles à laquelle les jeunes gens soient le moins tentés d'accéder.*

En conclusion, nous vous prions, Messieurs, d'attirer l'attention du Grand Conseil sur les points suivants :

a) Les instituteurs sont résolus à continuer la lutte afin que, d'une part : leur situation soit réadaptée de manière à réduire de 50 à 20 % la marge qui la sépare de celle des maîtres secondaires ; d'autre part leur fonction occupe sa juste place dans l'échelle des services publics.

b) Ils font pleine et entière confiance au Grand Conseil pour que leurs revendications, reconnues comme légitimes par l'exécutif, soient enfin prises en considération par ceux-là mêmes qui ont la responsabilité de la bonne marche des affaires cantonales.

Rappel :

Assemblée plénière des 3 sections de l'UIG
Mercredi 12 février 1964, à 17 heures, *Salle communale de Plainpalais*.

Ordre du jour : 1. — Revalorisations 1964.
2. — Problèmes pédagogiques.

Brève séance pour la section des messieurs.

Orientation pour les candidats à la maturité

Le Conseil d'Etat avait convoqué, le 28 janvier dernier, une conférence de presse à laquelle prenaient part MM. les conseillers d'Etat Ruffieux et Chavanne. Elle était destinée à renseigner le public sur les mesures prises par les autorités scolaires et les services d'orientation et de formation professionnelles pour aiguiller jeunes gens et jeunes filles, candidats à la maturité, sur les carrières qui s'ouvrent devant eux.

Bien des problèmes peuvent se poser à ce sujet. Un des plus importants, c'est l'augmentation toujours croissante des professions qui exigent, pour les aborder, la possession d'une maturité et les besoins en cadres, de formation universitaire demandent de plus en plus de jeunes intellectuels. Or, les effectifs inscrits dans nos universités se révèlent à peine suffisants pour assurer la relève ; dans les années qui viennent, l'industrie, les centres de recherches et d'études, les administrations publiques, l'enseignement à tous les degrés, les églises, les professions juridiques, économiques, sociales, la médecine et ses branches annexes se trouvent devant une pénurie inquiétante de personnel qualifié et, si ces besoins ne sont pas satisfaits, on risque d'aboutir à une véritable catastrophe nationale. Seules, la démocratisation de l'enseignement et la prospection de tous les élè-

ves capables de poursuivre leurs études à l'université peuvent apporter une réponse valable à ce premier problème.

Une modeste exposition permet, grâce à ses tableaux et aux documents mis à la disposition du public, de se rendre compte de l'ampleur des questions qui se posent.

La deuxième étape se situe au niveau des candidats à la maturité. Sans doute, beaucoup ont alors leur idée faite sur la profession qu'ils désirent choisir. Mais, d'abord, il en est qui se trompent sur leurs propres goûts et capacités, mais il en est aussi qui hésitent et qui, même à vingt ans n'ont pas encore pris de décision. C'est à ceux-là que pensent les départements intéressés en faisant distribuer à tous les élèves de première une brochure très bien présentée, fort bien faite, intitulée « Au seuil de l'Université » ; elle contient tous les renseignements désirés sur l'Université et ses facultés, sur les exigences de chacune d'elles et sur les débouchés professionnels qu'elle permet. Les études pédagogiques y figurent en bonne place.

De plus, des conférences sont organisées, qui, par l'intermédiaire des doyens des facultés, renseignent l'ensemble des élèves sur ce qui se fait à l'Université, tandis que des forums permettent aux futurs étudiants de prendre contact avec des étudiants actuels, avec des professeurs, avec des représentants des professions libérales.

Cette orientation et cette information sont certainement utiles pour tous, mais elles le sont surtout pour les jeunes filles dont une grosse proportion, une fois le certificat de maturité acquis, ne continuent pas leurs études et se dirigent vers les travaux de secrétariat. C'est une perte pour les carrières universitaires et aujourd'hui, aucun gaspillage n'est désirable.

G. W.

NEUCHATEL**NEUCHATEL****Conférences de l'Institut neuchâtelois**

Nous recommandons au Corps enseignant les conférences suivantes, organisées par l'IN, dont notre société est membre collectif :

1. A la Chaux-de-Fonds, mardi 11 février à 20 h. 15, à l'amphithéâtre du collège primaire :

« Une proposition pour l'aménagement du territoire cantonal ».

Orateur : M. Albert-Ed. Wyss, architecte.

2. A Neuchâtel, jeudi 20 février, à l'aula de l'université, le même sujet qu'à la Chaux-de-Fonds sera traité par M. André Jeanneret, ingénieur rural cantonal. Le conférencier répétera son exposé dans d'autres localités du canton.

W. G.

Visite « Niel »

Mercredi 29 janvier, une belle cohorte de quarante collègues de tout le canton gravissaient la pente escarpée des Monts-du-Locle pour atteindre les ateliers « Niel » où se frappent les médailles. La visite, préparée par le CIPR (Centre d'information de « Public Relations ») et le Comité central a vivement intéressé le corps enseignant, surpris du nombre d'opérations

indispensables à l'achèvement d'une pièce. Très souvent, au cours de visites d'usines, nous sommes pris d'un malaise à la vue de tant d'ouvriers rivés sur une besogne d'une monotonie obsédante. Ici, nous n'avons nullement eu ce sentiment. Il faut dire que pas mal d'artistes y exercent leur talent et, une direction éclairée aidant, on y œuvre dans une atmosphère détendue.

La maison a été fondée il y a près d'un siècle. Elle occupe aujourd'hui cent quatre-vingts ouvriers. Le personnel se recrute essentiellement à l'école d'art toute proche. Aussi les problèmes d'apprentissage et, par conséquent, d'orientation professionnelle ne se posent-ils pas dans cette entreprise. En revanche, dans la discussion qui s'ouvrit au Buffet de la Gare, après la visite, en même temps qu'une aimable collation nous était offerte, M. Huguenin, directeur, fit l'exposé de l'organisation de cette industrie qui touche plus à l'art qu'à l'usinage, et parla de ses services sociaux.

Notre collègue genevois M., Gustave Willemin délégué par le CIPR, remercia chaleureusement la direction dont l'accueil fort sympathique nous permit de passer quelques heures à la fois agréables et utiles à notre documentation professionnelle.

W. G.

Glanures

Pour la première fois, nous avons en mains le rapport sur la marche de l'Ecole primaire de Neuchâtel, grâce à l'amabilité de M. Numa Evard, directeur. En voici quelques extraits et résumés de nature à intéresser les lecteurs de tout le canton. Il s'agit d'un compte rendu détaillé très complet remplissant une brochure d'une cinquantaine de pages.

Nous constatons d'abord que la Commission scolaire, comme dans les deux villes des Montagnes, a été restreinte à quinze membres, ce qui est certainement un bien. En revanche, nous sommes surpris de voir figurer ensuite trente-quatre noms de dames inspectrices d'ouvrages féminins ! Et il nous souvient d'un temps où, au Locle, le cortège de ces dames prenait au sérieux ses fonctions au point qu'une collègue n'avait pas eu moins de sept visites en une semaine ! Mais, nous ne doutons pas que le chef-lieu, centre intellectuel, où les gens importants ne se comptent plus, ne souffre pas de ce genre de présomptions.

Dans les statistiques, nous relevons que le nombre des élèves se monte à 2800 et que 253 enfants suivent un enseignement privé, essentiellement à l'école catholique. 417 élèves étaient retardés d'un an, 152 de deux ans, 25 de plus de deux ans. L'ensemble est réparti dans 9 bâtiments d'école dont aucun ne contient plus de 22 classes. Au total : 104 classes.

M. Evard fait l'éloge mérité des collègues disparus : Mme Marg. Calame, MM. Max Béguin, Emmanuel Zurcher et Jean-Pierre Brandt sur la carrière desquels nous ne revenons pas puisque l'*«Educateur»* a donné en son temps une notice nécrologique à leur mémoire.

En revanche, nous relevons les renseignements biographiques suivants concernant les démissionnaires atteints par l'âge de la retraite :

— *Mlle Rose von Büren* accomplit 42 ans d'enseignement dont 31 à St-Sulpice. Institutrice dévouée, au contact aimable, elle sut créer dans sa classe une atmosphère de calme et de gaieté.

— *M. Samuel Perret* a servi l'école pendant 45 ans, au Pâquier d'abord, durant 3 ans. Homme bienveillant, sensible, d'une grande modestie, il cherchait à transmettre à ses élèves le respect de la langue grâce à ses dons de poète.

— *M. Maurice Thiébaud*, instituteur-artiste obtint le brevet spécial de dessin. Il pratiqua cet enseignement avec foi, conscience et patience, 20 ans à Couvet, puis au chef-lieu, et reprit une classe à la fin de sa carrière.

En outre, nous joignons nos félicitations à celles des autorités à l'égard de :

— *Mlle Andrée Schinz* et *M. Jacques Gattiker* pour leurs 25 ans de service.

— *M. Jean Maillard* pour ses 40 ans d'enseignement.

La direction, à cause de la pénurie chronique, a dû faire appel à des retraités pour occuper des postes sans titulaires.

A l'école ménagère, le crédit par repas a été porté à Fr. 2,50, le coût de la vie ayant augmenté.

Patinage. Les installations de Monruz sont mises à la disposition des classes quatre jours par semaine de 9 heures à midi.

Circulation. « Les patrouilleurs scolaires font de leur mieux pour protéger leurs camarades. Nous remercions la Direction de la police qui assure chaque année la préparation du contingent de relève. Nous sommes très reconnaissants à la section du Touring-Club à Neuchâtel qui a procuré à nos patrouilleurs des manteaux blancs imperméables. Cet équipement est très apprécié ».

Cours de travaux manuels. Une nouvelle surprise pour nous d'apprendre que, depuis longtemps périmés dans le Haut, les cours de travaux manuels d'hiver, facultatifs, ont subsisté au chef-lieu et sont encore au nombre de 85 !

Devoirs surveillés. « Pour la première fois, la commission a autorisé l'organisation d'heures d'études pour les garçons de 9^e année. Trois fois par semaine, un maître les dirige. La participation a été satisfaisante et l'expérience concluante.

Bâtiments scolaires. La construction du centre scolaire des Charmettes fait de grands progrès.

Divers. Le directeur se plaît à signaler les initiatives des membres de son Corps enseignant, telles que la création d'une chorale d'enfants, la participation d'écoliers à la Fête des vendanges, à un concert de l'Avent, au concours des chorales enfantines, une enquête pour la connaissance du pays dans le district du Locle, la publication d'une élégante plaquette, fruit d'un travail collectif.

Règlement de discipline. Dorénavant, il étendra ses effets aussi aux bars à café des établissements publics. Les élèves qui les fréquenteront sans être accompagnés d'un adulte responsable, seront punissables. Cette mesure met fin à une situation équivoque.

L'application de la réforme de l'enseignement présente des difficultés peu communes en raison de la pénurie des locaux et du personnel.

Conclusion. Nous aimons à extraire ces quelques lignes exprimées en fin de l'intéressant rapport de M. Evard :

« Certains aspects de l'organisation scolaire de notre pays paraissent désuets. On parle beaucoup d'école romande ; des efforts de coordination s'imposent. Mais il est certain que l'éducation générale de base conserve une importance capitale. Là est le rôle d'une école primaire qui s'efforce d'atteindre le but qui lui est assigné et qui va vers l'avenir avec confiance. »

W. G.

Des rapports de sections sur leur activité en 1963

BOUDRY. — Depuis plusieurs années, M. Georges Montandon assume la présidence avec une persévérance digne d'éloges.

Sept dates marquent l'activité variée de la section. Nous relevons la présentation de clichés par deux collègues de Colombier, suivie d'une fondue bienvenue, la visite du Château de Grandson et de son musée de l'automobile, celle de l'exposition des peintres et sculpteurs neuchâtelois aux Hauts-Geneveys commentée par M. René Bauermeister, professeur, de l'exposition « La main de l'homme » au musée d'ethnographie, sous la conduite du conservateur, M. J. Gabus.

La section a organisé une louable campagne de recrutement auprès des trop nombreux membres du Corps enseignant ne se rattachant à aucune association pédagogique : lettres personnelles, documentation... Sans succès, hélas ! Il y a lieu de penser que le contact d'in-

dividu à individu serait plus efficace. Nous partageons les regrets de notre dévoué collègue qui doit faire face à l'indifférence générale d'aujourd'hui et à un désintéressement qui pourrait pousser au découragement.

W.G.

JURA BERNOIS

JURA BERNOIS

Ecole normale d'instituteurs, Porrentruy

Communiqué : Ouverture d'une classe de raccordement à l'Ecole normale de Porrentruy.

Dans le but de pallier la pénurie d'instituteurs en assurant un recrutement plus large à l'Ecole normale d'instituteurs de Porrentruy, celle-ci vient d'être autorisée par la Direction de l'Instruction publique et sous réserve d'approbation par le Conseil exécutif, à ouvrir dès la rentrée d'avril 1964 **une classe de raccordement** destinée à de bons élèves de l'école primaire, qui y accompliront leur 9e année scolaire, et où ils seront préparés aux examens d'admission à l'Ecole normale. La classe est ouverte également à des élèves de l'école primaire qui termineront leur scolarité obligatoire au printemps 1964, et accompliraient ainsi une 10e année de scolarité.

En dépit d'un appel très large vers les écoles secondaires, il existe certainement dans le Jura des jeunes gens qui, doués d'une intelligence moyenne, peuvent devenir instituteurs par leur caractère, leur volonté, leur valeur morale, et l'éducation acquise au sein de leur famille. **C'est à ceux-là que la classe de raccordement est destinée.**

Les conditions générales d'admission sont les suivantes : être originaire du canton de Berne ou enfant

de parents suisses établis dans le canton ; avoir atteint l'âge de 14 ans au 31 mars 1964 ; jouir d'une bonne santé ; avoir une bonne conduite.

Les candidats seront reçus sur la base d'un rapport du maître et des bulletins scolaires des deux premières années.

L'enseignement, totalement gratuit, portera notamment sur les disciplines d'examen d'entrée à l'Ecole normale ; comme les normaliens, ces élèves pourront être internes ou externes. Financièrement, ils seront au même régime que les élèves de l'Ecole normale (pour les internes, réduction du prix de pension jusqu'à Fr. 0.—, éventuellement bourses jusqu'à Fr. 500.—, selon la situation des parents ; pour les externes, bourses jusqu'à Fr. 2000.—, exceptionnellement Fr. 2500.—, selon la situation des parents). L'enseignement, ainsi que le matériel seront totalement gratuits.

Cette mesure sera certainement bien accueillie par les instituteurs. Ceux-ci voudront bien, le cas échéant, s'adresser à la Direction de l'Ecole normale d'instituteurs de Porrentruy pour y obtenir tout renseignement complémentaire, ou les formules d'inscription requises. Délai d'inscription : 29 février 1964.

Direction de l'Ecole normale.

DIVERS

DIVERS

LIGUE FRANÇAISE DE L'ENSEIGNEMENT

OFFICE CENTRAL POUR LA
COOPÉRATION CULTURELLE INTERNATIONALE
3, RUE RÉCAMIER, PARIS 7^e

Rencontres internationales d'été 1964

La Ligue française de l'enseignement et son Office central pour la coopération culturelle internationale organisent à nouveau au cours de l'été 1964 des Rencontres internationales d'éducateurs et de jeunes qui auront lieu à Aix-en-Provence et à Nice.

Le but de ces rencontres est de contribuer, par l'organisation d'activités culturelles et de loisirs, au rapprochement des jeunes et des éducateurs de différents pays.

Le programme général sera consacré à la présentation et à la découverte de la région par des conférences suivies de débats, des visites et des excursions.

Au cours de ces activités, divers aspects des problèmes sociaux économiques, éducatifs et artistiques seront évoqués. De plus, deux soirées seront consacrées à des spectacles dans le cadre des manifestations musicales de Nice et d'Aix (Festival international de musique). Enfin, des veillées se dérouleront avec la participation de jeunes et d'éducateurs de la région. **Il est indispensable que les participants aient une connaissance moyenne de la langue française.**

DATES DES RENCONTRES

AIX-EN-PROVENCE :

Rencontre d'éducateurs (adultes) : du 13 au 25 juillet 1964.

Rencontre de jeunes (18 à 25 ans) : du 27 juillet au 8 août 1964.

NICE :

Rencontre d'éducateurs (adultes) : du 13 au 25 juillet 1964.

Rencontre de jeunes (18 à 25 ans) : du 27 juillet au 8 août 1964.

CONDITIONS DE SÉJOUR

Les participants seront logés à l'Ecole normale d'institutrices d'Aix-en-Provence et à l'Ecole normale d'institutrices de Nice dans des chambres très confortables mais non individuelles. Les repas seront pris dans les mêmes établissements.

Le tarif est le suivant :

- Fr. 190.— par personne pour les Rencontres de jeunes.
- Fr. 240.— par personne pour les Rencontres d'éducateurs.

Ces prix comprennent tous les frais d'hébergement, de nourriture, d'excursions, de spectacles et d'activités culturelles. Chaque participant devra régler lui-même ses frais de voyage jusqu'à Nice ou Aix-en-Provence.

INSCRIPTIONS

Les inscriptions sont à adresser à l'Office central pour la coopération culturelle internationale (OFFICO), 3, rue Récamier, PARIS 7e.

Pour qu'elles soient prises en considération, les intéressés devront préalablement écrire à l'adresse indiquée

afin d'obtenir une **feuille d'inscription** qu'ils devront remplir et renvoyer à l'OFFICO **avant d'effectuer tout versement d'argent**.

Les demandes peuvent être adressées dès maintenant. Les inscriptions seront closes dès que les effectifs de chaque rencontre auront atteint le nombre de cinquante.

Camp des Educateurs : Vaumarcus 1964

Le camp des Educateurs a été fixé du 15 au 20 août 1964.

BIBLIOGRAPHIE

Rome

Paru dans la collection « Pays et Cités d'Art », « Rome » apporte une excellente vision de ce qu'il faut connaître de la Ville éternelle.

Les nombreuses photographies, les hors-texte en couleurs accompagnés de légendes substantielles font parcourir, en familier, la Rome de plusieurs époques.

Les documents sont présentés dans l'ordre chronologique de leur construction et l'iconographie suit de très près un excellent texte de Noël Guy qui évoque de façon chaleureuse les grands moments de l'Histoire de Rome.

Un beau livre d'art présenté sous une forte couverture cartonnée et laquée en couleurs. (Format 16 x 22 cm).

Prix de vente : Fr. 14,90. Ed. F. Nathan, Paris.

**Colonies de vacances
pour enfants suisses de l'étranger
de 12 à 15 ans.
Début juillet au début septembre**

On cherche

moniteurs et monitrices

ayant de l'expérience pédagogique. Couples si possible. Ceux-ci peuvent prendre leurs propres enfants à la colonie.

Moniteurs et monitrices auxiliaires

de préférence instituteurs et institutrices, normaliens et normaliennes pas trop jeunes.

Exigences français et notions d'italien ou d'anglais.

Pension. Pas besoin de cuisiner.

Indemnité journalière et bonification des frais de voyage. Assurance-accidents pendant le voyage et le séjour.

Renseignements et inscriptions :

PRO JUVENTUTE/SECOURS AUX SUISSES, Aide aux enfants suisses de l'étranger et placements de vacances, Seefeldstr. 8, Zurich 8, tél. (051) 32 72 44.

Pour vos imprimés  **une adresse**

**Corbaz s.a.
Montreux**

Weith
R.DEBOURG
LAUSANNE
Envois à choix

TRICOTAGES
ET
SOUS-VÊTEMENTS
DE QUALITÉ

Jeune instituteur Suisse allemand

ayant le français comme langue maternelle, en possession du brevet d'enseignement à l'école primaire et primaire-supérieure, cherche place en Suisse romande pour l'enseignement de l'allemand.

Adresser offres avec conditions et date d'entrée sous chiffre 4995 au bureau du Journal.

la main à la pâte... la main à la pâte... la main à la...

Annuaire international de l'éducation. Vol. XXIV, 1962, Genève, Bureau international d'Education et Paris, Unesco (publication No 249). Francs suisses 20.—.

Ce vingt-quatrième volume de l'« Annuaire » permet, une fois de plus, de se faire une idée des progrès d'ordre éducatif réalisés durant l'année scolaire écoulée dans les différentes parties du monde. Voici quelques-unes des principales caractéristiques qui se dégagent de l'étude comparée des informations envoyées par 86 pays : 1. Création de nombreux organes consultants permettant d'adapter l'enseignement aux réformes d'ordre administratif; 2. Intensification de la planification ; 3. Constante augmentation des crédits affectés à l'éducation ; 4. Développement quantitatif de l'enseignement primaire toujours en légère hausse ; 5. Baisse assez sensible de la moyenne du taux d'augmentation des effectifs des écoles secondaires ; 6. Taux d'augmentation du développement quantitatif de l'enseignement technique et professionnel en progression légèrement inférieure à celle de 1960-1961; 7. Maintien d'une activité importante dans le domaine des réformes scolaires ; 8. Grande activité dans le domaine des plans d'études et des programmes ; 9. Priorité de plus en plus marquée à l'introduction de plus d'heures de sciences et de travaux pratiques dans les plans d'études ; 10. Amélioration de la formation et augmentation de la rétribution des enseignants.

POUR DEVENIR HOMME

« Dédié aux adolescents à la recherche de l'amour vrai », ce petit livre aborde avec tout le tact souhaitable, mais dans un franc parler dépouillé de circonlocutions désuètes les problèmes qui travaillent le jeune homme au seuil de sa vie amoureuse. Suffisamment scientifique pour renseigner objectivement l'adolescent, la brochure ne se cantonne pas cependant dans des considéra-

D'un catalogue...

— Comme je te connais, lui dit sa femme, tu vas tirer parti, pour ta classe, de ce grand catalogue périmé ; donc, je ne le jette pas !

Avec un air de regret, (les ménagères aiment tant l'ordre) elle le déposa sur la table déjà bien encombrée de livres et de documents. L'instituteur, qui en ces jours de vacances préparait le travail du trimestre suivant, le feuilleta, prit des notes et réfléchit.

— Que de problèmes pourraient être tirés directement du catalogue ! Il suffirait de découper l'image de l'objet proposé, accompagnée de ses caractéristiques et de la coller sur une fiche... Voilà, par exemple, toute une série de casseroles dont on donne le diamètre et la contenance. Si mes élèves en calculaient les hauteurs ! Voilà ensuite des vélos dont les roues ont 65 cm de diamètre. Combien de tours feraient-elles le long d'une route de 4 km ! Voilà encore des rideaux, des vitrages, des linos, des « passages » dont le prix est fixé au mètre courant, avec des largeurs différentes. Je puis établir sur fiches de multiples problèmes tenant compte des dimensions rectangulaires des fenêtres, des planchers, des dessus de tables pour habituer les élèves à la correspondance mètre courant-mètre carré, avec le minimum de pertes, de chutes.

En comptabilité, que de possibilités !... lettres de commandes, factures, rabais à la quantité ou au comptant, bulletins de versement, réclamations.

Mes élèves aiment bien, en géographie, établir des croquis de cantons ou de pays, soit dans leurs cahiers, soit, par groupes ou collectivement, sur de grands papiers Java. Ils y collent des illustrations représentant les produits industriels. Donc, je pourrais faire découper toutes ces montres, ces compas, ces théières, ces échantillons de lino, les insérer dans de petites enveloppes ; mes gosses les utiliseront en temps opportun.

Les motifs des tapis et des vitrages, les guirlandes et les semis des porcelaines pourraient nous inspirer pour certaines leçons de dessin décoratif.

N'oubliions pas les petits ! J'ai déjà pour eux une série de boîtes d'allumettes habillées qui contiennent de petits objets : bouchon, bouton, gomme, timbre, bille et, sur le couvercle, le nom correspondant. Je m'en sers, en mélangeant graduellement les couvercles, soit pour des jeux préscolaires, soit comme matériel de lecture globale complémentaire. Si j'ajoutais un certain nombre de boîtes d'allumettes contenant, tirées du catalogue, des reproductions d'objets plus grands : une sacoche, une valise, une pendule, un chaise, un fauteuil, un pot, une tasse !...

Quant à tout ce que je n'emploierai pas, mes cadets en feront leur affaire : ils découperont, colleront, colorieront.

Heureusement que ma femme n'a pas mis ce catalogue à la corbeille !

A. Ischer.

tions anatomiques et physiologiques ; elle appuie surtout sur les qualités de caractère et de maîtrise de soi qui conditionnent tout comportement sain dans ce domaine.

Un cadeau de confirmation qui en vaudra bien d'autres !

Pour devenir homme,
Dr Th. Bovet et Y. de Saussure,
Payot, Lausanne, 72 pages.

Mathématique actuelle 12

RELATION D'ORDRE

12.1 Il s'agit encore d'une relation binaire (10.4). La définition sera donnée au (12.9), après quelques préliminaires et l'étude d'exemples.

12.2 Posée sur un ensemble E , une relation binaire R — et en particulier une relation d'ordre — définit un sous-ensemble de $E \times E = E^2$. (10.7)

12.3 Les éléments de E^2 sont donnés par un Tableau à double entrée. (10.2)

Il est clair que si les têtes de colonnes a, b, c, \dots sont rangées dans le même ordre que les têtes de lignes a, b, c, \dots le Tableau présente une **diagonale principale** remarquable. On y trouve — et eux seuls — tous les couples $(a,a), (b,b), (c,c), \dots$ dont les composants sont égaux.

	a	b	c
a	(a,a) (a,b) (a,c), ...		
b	(b,a) (b,b) (b,c), ...		
c	(c,a) (c,b) (c,c), ...		
.....			

12.4 Le lecteur voudra bien écrire le Tableau du (10.2) après en avoir permuted deux lignes quelconques, puis en déduire un troisième Tableau par permutation de deux colonnes quelconques.

Chacun de ces Tableaux définit le même ensemble E^2 . Mais où sont les couples de la diagonale principale du Tableau initial ?

12.5 Dans toute la suite — sans le rappeler — nous prendrons les têtes de lignes et les têtes de colonnes dans un même ordre (arbitraire), c'est pourquoi :

- la diagonale principale présentera tous les couples (x,y) avec $x = y$, et eux seuls ;
- deux couples (x,y) et (y,x) avec $x \neq y$ sont symétriquement placés par rapport à cette diagonale.

Le lecteur acceptera facilement ce mot « symétriquement » s'il assimile x et y à des coordonnées cartésiennes car l'image d'un couple est alors un point.

12.6 Avant de passer à l'étude du sous-ensemble R de E^2 qui est défini par la relation binaire R posée sur E , faisons une *convention*.

En principe on commencera par écrire tous les couples du Tableau. Ensuite on pourrait surcharger de la lettre R chacun des couples pour lesquels R est vraie.

Pour simplifier et aussi pour mieux attirer l'attention sur le principal, nous décidons de n'écrire aucun couple, et de noter la seule surcharge R . Si donc la place d'un couple reste vide, cela signifie que R n'est pas vraie pour lui. Donc ce couple n'appartient pas au sous-ensemble R de E^2 .

12.7 Étudions sur des exemples les caractères d'une relation d'ordre. La définition suivra au (12.9).

Ex. 1 Soit l'ensemble $E = \{a, g, p, f\}$ de 4 personnes dont on sait que a est père de g , g est père de p , p est père de f .

Posons sur cet ensemble la relation R « x n'est pas plus jeune que y ».

Notre convention du (12.6) conduit à la fig 1

	a	g	p	f
a	R	R	R	R
g	.	R	R	R
p	.	.	R	R
f	.	.	.	R

fig. 1

	a	g	p	f
a	.	R'	R'	R'
g	.	.	R'	R'
p	.	.	.	R'
f

fig. 2

L'examen de la figure 1 montre que :

- R est réflexive, puisque vraie pour les couples de la diagonale principale ;
- R est antisymétrique, puisque non vraie à la fois pour deux couples symétriquement placés par rapport à cette diagonale ;
- R est transitive (10.2), (12.15).

Ex. 2 Sur le même ensemble E , posons la relation R' « x est plus âgé que y »

Notre convention du (12.6) conduit à la fig 2.

L'examen de cette figure 2 montre que :

- R' est irréflexive, puisque fausse pour tous les couples de la diagonale principale ;
- R' est antisymétrique ; (voir ex. 1).
- R' est transitive.

Ex. 3 Soit l'ensemble $E = \{1, 9, 6, 3\}$ de 4 nombres entiers, sur lequel nous posons la relation R « x n'est pas plus petit que y ».

Nous avons pour le sous-ensemble de E^2 la fig. 3

	1	9	6	3
1	R	.	.	.
9	R	R	R	R
6	R	.	R	R
3	R	.	.	R

fig. 3

	1	9	6	3
1
9	R'	.	R'	R'
6	R'	.	.	R'
3	R'	.	.	.

fig. 4

Le lecteur vérifiera que R est réflexive, antisymétrique et transitive.

Si la configuration du sous-ensemble l'étonne, il reconstituera le Tableau en faisant jouer les rangées dans l'ordre 1, 3, 6, 9. (12.4).

Ex. 4 Même ensemble E sur lequel on pose la relation R' « x est plus grand que y ».

L'étude de la figure 4 montre que R' est irréflexive, antisymétrique et transitive.

Ex. 5 Soit encore le même ensemble $E = \{1, 3, 6, 9\}$ sur lequel nous posons la relation R « x divise y », notée $x|y$.

Nous obtenons, pour le sous-ensemble R

	1	3	6	9
1	R	R	R	R
3	.	R	R	R
6	.	.	R	.
9	.	.	R	.

	1	3	6	9
1	.	R'	R'	R'
3	.	.	R'	R'
6
9

Si le quotient 1 est admis. Si le quotient 1 n'est pas admis

Sauf avis contraire explicitement précisé, x divise y n'exclut pas $x = y$.

Vérifier que la relation « x divise y », posée sur un ensemble de nombres entiers, est réflexive, antisymétrique et transitive.

Remarquer que « 6 divise 9 » et « 9 divise 6 » sont toutes deux fausses. Pour aucun de ces couples symétriquement placés par rapport à la diagonale principale, on ne peut marquer R (ou R').

On dit que les nombres 6 et 9 ne sont **pas comparables** par la relation « x divise y ».

En revanche, ces nombres 6 et 9 sont **comparables** par la relation « x est plus grand que y » étudiée à l'exemple 4. Une et une seule des relations $x R y$ et $y R x$ est vraie, dans cet exemple 4.

12.8 Le lecteur reprendra l'exemple 1.

a) Pour le même ensemble et la même relation, il fera jouer les rangées dans un autre ordre.

b) Pour le même ensemble, il posera la relation « x est de la même famille que y »

Il fera le Tableau, marquera R .

Il examinera le sous-ensemble, ayant prouvé que la relation est réflexive, symétrique et transitive. Il s'agit donc là d'une relation d'équivalence.

12.9 RELATION D'ORDRE c'est une relation binaire.

On distingue :

- **Relation d'ordre** (sens large) qui est réflexive, antisymétrique et transitive ;
- **Relation d'ordre strict** qui est irréflexive, antisymétrique et transitive.

12.10 Un ensemble E est dit **totalement ordonné** par la relation R si deux éléments quelconques de E sont toujours comparables, cela signifie que quels que soient les éléments x et y différents de E , on a soit $x R y$, soit $y R x$.

12.11 Un ensemble E est dit **partiellement ordonné** par la relation d'ordre S s'il existe au moins deux éléments de E qui ne sont pas comparables par S . (voir ex. 5).

12.12 Observer donc que pour toute relation d'ordre $x R y$ et $y R x$ sont incompatibles, si $x \neq y$! Une seule est juste ou toutes deux sont fausses.

12.13 Exemples d'ensembles ordonnés totalement

- L'ensemble des nombres réels :
 - soit par la relation « x plus grand que y »,
 - soit par la relation « x supérieur ou égal à y » ;
- l'ensemble des points d'une droite verticale, par la relation « x placé au-dessus de y »
- l'ensemble des mots employés dans le présent article, par l'ordre alphabétique.

12.14 Exemples d'ensembles partiellement ordonnés :

- l'ensemble des localités placées au bord d'un fleuve et de ses affluents, par la relation « x est situé en amont de y ». Par exemple, sur l'Aar et ses affluents, Berne et Fribourg ne sont pas comparables.
- l'ensemble des parties de l'ensemble E est partiellement ordonné par la relation d'inclusion. Voir (7.10 ex 2), (7.11), (8.15), (10.14).
- l'ensemble des nombres entiers sur lequel on pose la relation « x divise y ».

12.15 Sur le Tableau E^2 , la transitivité d'une relation est attachée à un rectangle



dont un sommet est sur la diagonale principale.

Le vérifier sur les exemples.

L. Addor.

Racines



Le dernier numéro de la « Revue neuchâteloise » est voué tout entier à l'évocation des vieilles demeures rurales des combes et des plateaux jurassiens. Mieux qu'une monographie, c'est un témoignage non dépourvu d'émotion qui est ainsi rendu aux rudes montagnards de l'époque préindustrielle.

Tour à tour Louis Loze, Adolphe Ischer, Fernand Loew et André Tissot s'attachent à décrire ces bâtiments râblés, ancrés au sol, « les deux ailes plaquées contre terre comme une poule de bruyère couvant dans les bois ».

« On a dit que leur habitude de s'aplatir au sol leur donne l'air triste, écrit André Tissot. Pour ma part, j'admire toujours leur assiette, leur façon presque organique de s'insérer dans le relief, sans parler de l'heureux accord du blanc ocre ou du gris, ou du brun, avec les verts d'alentour. »

Et les quatre auteurs d'évoquer, avec l'appui de suggestifs croquis à la plume de Lisette Ischer, les normes traditionnelles de la « maltournée » ou de la maison pignon, cette dernière la plus connue, à la large façade coiffée du toit aux pans égaux, ouverts à 120 degrés d'angle. Solide, basse, trapue, elle dit l'effort d'une population courageuse, luttant contre un sol pauvre, un climat sévère.

« Le tout donne l'impression d'un refuge, refuge contre le vent, le brouillard, la pluie, la neige. Refuge contre l'intrus aussi, contre l'étranger, car, de vivre seuls, nos montagnards sont devenus circonspects, peu accueillants. Refuge, mais foyer ! Foyer bien secret comme le nid d'un écureuil au creux d'un arbre. »

La disposition intérieure, tripartite comme celle de la plupart des demeures rurales, logement, fourragère et étable, une vaste grange coiffant le tout, retient longuement l'attention tellement on la sent liée à des formes d'existence oubliées aujourd'hui. Témoin cette remarque d'un vieux paysan à qui l'observateur disait son étonnement de trouver souvent le logement au nord-est, l'étable occupant la place au soleil : « Les vieux avaient raison de faire le logement de bise, nos bêtes sont plus frileuses que nos femmes. »

Et ceci : « Les habitants des Alpes ne vivent jamais dans le socle de pierre, pourtant parfois important, de leur chalet. Ce socle ne contient que des locaux d'usage, non habités. Les Jurassiens au contraire ne s'installent que dans cette partie-là de leur ferme. La maison jurassienne est probablement une des seules au monde où l'on entend rouler les chars et piétiner les chevaux... en dessous des locaux habités. »

Certains passages sont des morceaux d'anthologie qu'on ne résiste pas au plaisir de citer longuement :

« La maison est seule, et veut l'être, aux prises avec pas mal de problèmes qu'elle résout à sa façon.

» Issue tout entière de la forêt et du rocher, à peine connaît-elle le fer.

» Tournant son visage, c'est-à-dire son pignon, du côté du plus long soleil, elle s'oriente au sud et comme les vents dominants soufflent dans la direction des vallées, elle leur offre de chaque côté un biais, non sans recueillir la pluie dont elle a besoin et se faire igloo en hiver, au point de ne plus apparaître alors que comme un pli de neige, sous lequel elle attendra autant qu'il faudra. Tout ce qu'elle doit protéger est en elle, ou plutôt sous elle.

» Au besoin, la vie se retirera deux ou trois mois dans le nid ou plutôt le terrier bien garni. Soufflez vents, gémissiez « orvales », crachez neiges et « dréchées », cinglez fouets des pluies glacées, comme Noé dans son arche, embarqués pour la traversée, nous avons tout à bord!...

» Elle se donne volontiers l'allure d'une forteresse non dépourvue de meurtrières. Il y fait d'ailleurs sombre comme dans un donjon ; l'éclairage se réduit bien souvent à la flamme du foyer où éclate de temps en temps la fugace clarté d'une écorce ou d'un morceau de bois résineux. La cuisine aux murs nus, les colonnes et le manteau du foyer, l'entonnoir monumental de la grande cheminée, les cuivres suspendus et jusqu'à la table patriarchale, tout évoque une atmosphère à la Rembrandt.

» Mais on se couche à 6 heures du soir en hiver pour se lever à l'aube, toute la famille dans la même chambre, où les alcôves s'entassent jusqu'au plafond. Quant aux bêtes, elles passent l'hiver dans la nuit, se contentant de voir passer la lanterne du maître à l'heure de la traite ou s'ouvrir un moment le portillon de l'écurie...

» Obscurité et humidité accompagnent les gens du berceau à la tombe. Seuls le feu dans l'âtre, la chaleur de l'écurie, l'odeur animale mêlée à celle du laitage et de la fumée, témoignent de l'accomplissement des rites essentiels de la vie. »

Mais la description de ces demeures si judicieusement adéquates à leur rude pays de jeux et de vents n'est pas l'essentiel dans cette évocation d'un passé qui s'effrite. Ce qui importe, et touche davantage, c'est le respect qui transparaît à chaque ligne pour ces bâties « renierées, abandonnées à d'autres, vendues à vil prix aux abords de nos villes ». Demeures enfermant le passé d'un pays et qui souffrent aujourd'hui de l'indifférence d'une population urbaine « à qui elles sont devenues aussi étrangères qu'une carcasse de chien dans un emposieu ».

Il est vrai que beaucoup ne satisfont plus guère aux conditions de l'agriculture moderne. Trop étroites pour abriter les machines indispensables, insuffisantes à loger un bétail fortement accru, elles éclatent en annexes hétéroclites, ou étranglent leurs habitants. « Si nous n'y veillons, la fameuse accélération de l'histoire va fondre en cyclone sur nos vieilles fermes et les emporter comme châteaux de cartes ! »

Et c'est pour que ne sombre pas à tout jamais ce patrimoine irremplaçable qu'un des auteurs lance cet appel vibrant d'émotion :

« Nous qui savons lire, compter, qui sommes allés en classe, qui avons des artistes, des gens de lettres, des instituteurs, des professeurs et des docteurs, allons-

nous laisser périr tant de trésors sans broncher ? Ce serait avouer la faillite des valeurs dont la culture occidentale ne cesse de se réclamer.

» Force nous est bien d'admettre que les techniques modernes n'ont pas de patrie, qu'automobiles, bulldozers, tanks, grues, avions et bombe H surgissent des quatre coins du monde. Nos maisons paysannes perpétuent l'esprit des gens d'un terroir à l'usage desquels elles furent bâties et dont nous sommes les héritiers temporels et spirituels. Quand les hommes auront entièrement cessé d'être particuliers, ils cesseront tout bonnement d'« être » et l'existence d'immenses troupeaux de bipèdes standards ne les dédommagera jamais de la perte de leur identité. Nos fermes ont beau être vieilles, elles n'en sont pas moins nos gestes, nos façons d'être, d'agir, de penser et surtout de sentir. Il est grand temps de prendre conscience que chaque mutilation, chaque dégradation de ces antiques demeures porte atteinte, sans espoir de réparation, à la personne même de chacun d'entre nous. »

* * *

Quel rapport y a-t-il entre cette évocation d'un passé relativement particulier et les préoccupations habituelles de l'*« Educateur »*, diront certains ? Ceci d'abord, que nous apprend Adolphe Ischer, l'un des auteurs et collaborateur bien connu de nos lecteurs : l'Ecole normale de Neuchâtel a chargé quarante de ses anciens élèves de repérer toutes les maisons rurales du pays, de les décrire, de les dessiner, d'en relever le plan, de les photographier. Quelle intelligente initiative — à laquelle notre collègue n'est certainement pas étranger — et combien on souhaite qu'elle attache plus fort encore à leur coin d'élection ces jeunes instituteurs.

Car si l'on doit se rendre à l'évidence que l'histoire, du moins telle qu'elle est ordinairement enseignée, ne fait plus le poids dans l'intérêt de nos jeunes face aux attractions puissantes de la géographie et de la science, il est une forme d'évocation des choses anciennes qui passionne encore nos élèves, celle précisément qui les met en contact direct avec des témoins du passé. Nous n'oublierons jamais l'exaltation d'une classe de campagne qui retraca, certain dimanche d'hiver, devant une population attentive et émue, le passé de son village à la lumière de ses archives et d'objets exhumés des galetas. La culture, n'est-ce pas d'abord une qualité de souvenirs, un enracinement, et le sentiment d'être à son tour un anneau de la chaîne ?

Merci à la *« Revue neuchâteloise »* de l'avoir si délicatement compris, et souhaitons que son exemple soit imité en d'autres lieux de notre terroir romand.

J. P. Rochat.

V • i • t • a • m • i • n • e • s

Qu'en dis-tu, physicien ? Le froid entre les hommes provient des frottements qu'il y a entre eux.

Il est interdit de faire sourire les tyrans édentés.

On a brûlé beaucoup d'hommes sur des bûchers faits d'encensoirs.

La bêtise infinie est un grand continent heureux.

Stanislaw Lec.

● Un point d'histoire Les Suisses à Notre-Dame de Paris

Le dimanche 18 novembre 1663 se déroule en la cathédrale Notre-Dame de Paris le service solennel de l'alliance signée le 24 septembre à Soleure, entre les Suisses et le roi de France. Sa Majesté Louis XIV a bien fait les choses ; les trente-six députés des cantons, les quatre-vingt-sept attachés choisis parmi les jeunes gens des familles notables, leur suite de hérauts, huissiers, valets et palefreniers, deux cent trente personnes en tout, vont bénéficier d'une réception somptueuse.

Les Suisses entrent dans Paris en habits d'apparat, salués par les canons de la Bastille et de l'Arsenal, acclamés par les badauds. Les trente-six ambassadeurs des cantons, tous à cheval, « semblent garder dans leur grave maintien cette ancienne majesté romaine, et font voir que leur nation a je ne sais quoi qui tient encore de leur prudence et de leur courage », écrit un chroniqueur parisien. L'aspect fruste de certains ambassadeurs, vêtus de la laine tissée dans leur pays ; leurs longues barbes grises, excitent aussi l'amusement du peuple de Paris. Mais le roi a donné des ordres stricts : les Suisses doivent être traités avec tout le respect imaginable, on ne vend que des odes célébrant leurs vertus. Les gazetiers incapables de tenir leur canard enchaîné, qui se permettent de moquer les très chers et très vénérables alliés, feront un petit séjour en Bastille !

Le 11 novembre, réception au Louvre par le roi, qui leur lève son chapeau et touche la main à chacun des ambassadeurs, « privilège réservé aux Suisses ». Après un échange d'allocutions, les Suisses présentent leurs hommages aux deux reines, Anne d'Autriche et sa bru Marie-Thérèse. La dignité de la reine-mère et le charme de Marie-Thérèse impressionnent fort les députés suisses : « elles éclairaient toute la chambre et éblouissaient les assistants par leurs vertus et leur beauté ». Dans un troisième salon, ils baissent la main du Dauphin, âgé de deux ans : « un bel enfant, très avancé pour son âge » qui ne se met pas moins à pleurer devant toutes ces barbes grises ! Il y a durant la semaine des réceptions fastueuses chez tous les grands de la Cour : Turenne, Condé, Philippe d'Orléans ; chez le maréchal de Gramont, les Suisses voient un comédien nommé Molière jouer le rôle de Sganarelle dans une pièce de sa façon.

Le dimanche 18 novembre, grande cérémonie à Notre-Dame. L'on apporte sur des coussins les exemplaires du traité d'alliance enfermés dans des boîtes d'argent ; l'un scellé des treize sceaux des cantons et de ceux de leurs alliés, l'autre du grand et petit sceau royal de France. On jure sur les Evangiles le renouvellement de l'alliance et le roi Louis XIV fait peindre la scène par Lebrun ; elle est reproduite à quatre exemplaires sur une tapisserie des Gobelins ; l'une est à Versailles, une autre au Musée National de Zurich*. Au cours du banquet le roi daigne boire une coupe de vin rouge à la santé des Suisses. Il y a encore bien des réceptions, notamment chez la duchesse de Longueville, princesse de Neuchâtel, où le vin coule en fontaines. Des chaînes et des médailles perpétuent le souvenir de ces fêtes grandioses ; le bourgmestre Waser reçoit le portrait du roi, serti de cent dix diamants dans un écrin en or.

Louis XIV peut commencer ses campagnes : les Suisses sont prêts à le suivre... alors même qu'ils s'aperçoivent

en rentrant qu'au milieu de la pompe et du faste, ils n'ont toujours pas reçu le paiement des anciennes dettes de la couronne de France...

*Georges Duplain.
Gazette de Lausanne.*

Bibliographie

LA SEMAISON, par Philippe Jaccottet, Ed. Payot, Lausanne (Petite Collection poétique d'écrivains romands). 14,3 × 17,8 cm, 64 pages. Fr. 5.50.

Cette excellente collection, bien présentée et dont le besoin était urgent, nous a déjà offert des œuvres de Maurice Chappaz, Anne Perrier, Germain Clavien et Claude Aubert. « La Semaison » de Ph. Jaccottet est donc la cinquième de cette série. Il faut espérer que le public romand — et d'ailleurs ! — aura à cœur de soutenir et cet effort et ceux qui en sont l'objet.

Des poètes de ce pays, M. Jaccottet est certainement l'un des meilleurs, l'un des plus vrais. Dans sa généralité, « la Semaison » est en prose, mais combien poétique. L'auteur, ainsi que nombre de poètes aujourd'hui, laisse apparaître son besoin d'exprimer juste et, pour cela, de trouver le langage adéquat à une pensée sensible et forte.

Que contient cet ouvrage ? Des notations, des graines jetées, après gestation au profond de l'être observant, des méditations graves faites face à soi-même, face à l'art, face à la mort, et écrites au gré des moments et des saisons entre 1954 et 1962, cela parallèlement à d'autres œuvres. Des textes écrits par nécessité et avec un sens rare de la couleur :

« ...Ou alors le bleu de la mer entre les troncs et les verdures, mais le mot bleu ne suffit pas, trop doux, on voudrait presque dire noir, et ce serait faux encore. Un bleu accumulé, concentré, épais, comme un mur. En tout cas pas une ouverture. Une richesse bleue... »

(Majorque).

Méditations aussi sur la beauté, sur les interrogations que se pose l'âme, sur la valeur de l'intuition en poésie, sur les problèmes de l'expression. J'aime que Ph. Jaccottet, sous nos yeux, écrire un poème et montre son doute en le décrivant autrement.

Que de tourments, que de questions, que de tentatives chez le véritable poète jamais satisfait ! Et pourtant notre auteur nous procure les plaisirs les plus vifs par sa sincérité, sa pénétration et sa maîtrise. Je ne puis résister à citer encore :

« Nouveau monde
non plus de pensées
non plus d'axiomes à développer paisiblement
[jusqu'à la mort
mais un pavillon d'images
Protégé de l'espace non par un mur
mais par des visions
Plus question d'habiter sur le sol ferme
on est emporté.....
On est nourri par le vent du matin ».

(Octobre 1962).

Et, nourri de cette exigence envers soi-même qui révèle l'authentique poète, il écrit encore :

« Parole aventurée afin d'être plus brave
afin de se donner maintien plus grave
et de frayer les airs à telle graine. »

(Février 1960).

C'est cette graine-là qui fleurit et fructifie dans « Semaison ». *A. Chevalley.*

* Reproduite en page 109 du manuel des écoles primaires « Histoire de la Suisse », de Grandjean et Jeanrenaud.

Un peu de stylistique

1

Un peu de stylistique

Remplacer le verbe mettre, la préposition et le nom qui le suivent par un seul verbe. Ex. : mettre un canari en liberté = libérer un canari.

a)

- 1) Mettre en ordre ses affaires.
- 2) Mettre en ordre ses idées.
- 3) Mettre en ordre la vaisselle.
- 4) Mettre de côté de l'argent.
- 5) Mettre en pratique les règles apprises.
- 6) Mettre en prison un condamné.
- 7) Mettre en circulation de la monnaie.
- 8) Mettre en colère.
- 9) Mettre en présence deux témoins.
- 10) Mettre sous la table ses effets.

b)

- 1) Mettre sous le joug une nation.
- 2) Mettre d'accord des rivaux.
- 3) Mettre d'accord sa conduite et ses discours.
- 4) Mettre en place une machine.
- 5) Mettre en dépôt des marchandises.
- 6) Mettre à profit les restes.
- 7) Mettre à sec une source.
- 8) Mettre en croix.
- 9) Mettre en danger sa réputation.
- 10) Mettre à profit une bonne occasion.

Remplacer le verbe dire par un verbe plus précis.

a)

- 1) Dire des secrets.
- 2) Dire des menaces.
- 3) Dire son avis.
- 4) Dire des bêtises.
- 5) Il dit bien qu'il vous a menti.
- 6) Dites-moi l'endroit où je pourrai vous voir.
- 7) Je viens vous dire une nouvelle extraordinaire.
- 8) Je vous dis qu'un danger vous menace.
- 9) Elle ne dit pas ses chagrin à tout le monde.
- 10) Nous dirons à cet étourdi la prudence.

b)

Remplacer le verbe voir par un verbe plus précis.

1. Voilà comment il faut voir la situation.
2. Le juge verra votre affaire.
3. Il vous faut voir un médecin.
4. Voyez la splendeur du couchant.
5. Tais-toi, tu n'y vois rien.
6. Tu vois déjà ta situation dans vingt ans.
7. Ils sont incapables de voir les qualités de ce poème.
8. Le savant sait voir une préparation au microscope.
9. Ce ne sont pas des jeux à voir.
10. Il voit la mort sans crainte.

Un peu de stylistique

3

Corrections

On remplace les pronoms *ceci*, *cela*, *ça*, par un nom précédé d'un déterminatif.

a)

1. Son frère a réussi ses examens. Cela n'a rien d'étonnant.
2. Vous respectez vos parents. Cela vous honore.
3. Il parle avec affection. Cela le rend ridicule.
4. Il est énergique, intelligent, travailleur. Cela le fera réussir.
5. C'est pour toi que j'ai dépensé tout cela.
6. Dans une semaine, cela sera terminé.
7. La radio annonçait de la pluie. Cela ne s'est pas réalisé.
8. Pourquoi vous exposer à cela ?
9. Il s'est décidé à travailler. Cela vient un peu tard.
10. Vous prétendez ne pas avoir eu le temps, mais je n'admetts pas cela.

b)

1. Je n'aurais pas dû entreprendre cela.
2. Vous persistez à refuser cela.
3. N'oubliez pas ceci : que la paresse nuit à la santé.
4. Il lui a dit à peu près ceci.
5. Il m'a annoncé sa visite. Cela m'a fait plaisir.
6. Vous lui avez conseillé cela ?
7. Ceci dépasse vos possibilités.
8. Ecoutez bien ceci : que personne ne boive de cette eau.
9. J'ai résolu cela.
10. On gagne beaucoup d'argent, mais cela ne durera pas.

N° 1 bis

- 1) Régler ; 2) coordonner ; 3) ranger, serrer ; 4) économiser ; 5) appliquer ; 6) incarcérer ; 7) émettre ; 8) irriter ; 9) confronter ; 10) serrer.

a)

- 1) Subjuguer ; 2) concilier ; 3) conformer ; 4) installer ; 5) consigner ; 6) utiliser ; 7) tarir ; 8) crucifier ; 9) compromettre ; 10) saisir.

N° 2 bis

- 1) Divulguer ; 2) proférer ; 3) émettre ; 4) débiter ; 5) avoue ; 6) désignez-moi ; 7) annoncer ; 8) avertir ; 9) confie ; 10) conseillerons.

a)

- 1) Juger ; 2) examiner ; 3) consulter ; 4) contemplez ; 5) connais ; 6) imagines ; 7) apprécier ; 8) observer ; 9) fréquenter ; 10) envisage.

N° 3 bis

- 1) Ce succès ; 2) ce sentiment ; 3) ce travers ; 4) ces qualités ; 5) cet argent ; 6) ce travail ; 7) cette prévision ; 8) ce danger ; 9) cette résolution ; 10) cette excuse.

b)

- 1) Me lancer dans cette entreprise ; 2) dans ce refus ; 3) cette vérité ; 4) il lui tint à peu près ce langage ; 5) cette nouvelle ; 6) donné ce conseil ; 7) cette tâche ; 8) cet avertissement ; 9) pris cette résolution ; 10) cette prospérité.

BEAUX MÉTIERS

L'industrie du bâtiment a besoin de

**maçons
cimenteurs
tailleurs de pierre
carreleurs
plâtriers-peintres
menuisiers
ébénistes
charpentiers
serruriers
vitriers**

On construira toujours des immeubles, des routes, des ponts, des barrages, si bien que les perspectives ouvertes aux jeunes gens qui choisissent l'un ou l'autre de ces métiers sont et resteront excellentes.

Tous renseignements, qu'il s'agisse de l'apprentissage, des conditions de travail ou des possibilités d'avancement, peuvent être obtenus auprès du Secrétariat de la

Fédération vaudoise des entrepreneurs

Jomini 8

téléphone (021) 25 28 21

Lausanne

La Fédération vaudoise des entrepreneurs tient à la disposition des parents et des maîtres une documentation sous la forme de brochures illustrées et de monographies des métiers du bâtiment.